

LE JOUR, 1947  
6 Décembre 1947

## LE DRAME QUI SE POURSUIT

Ce n'est pas trop de s'occuper tous les jours de cette affaire palestinienne aux résonances universelles et dont il sera question pendant si longtemps.

Ce n'est pas trop d'insister comme nous faisons, sur le désordre intellectuel et moral qu'elle représente et sur les maux qui naîtront d'elle.

O n'a pas encore assez mesuré ce que signifie pour le monde l'injustice dont une majorité factice au sein de l'Organisation des Nations-Unies a donné le spectacle ; Et les conséquences lamentables de la pression des grands sur les petits. Ce siècle qui prétend lutter pour l'esprit vient d'humilier l'esprit et de façon si ouverte, avec i peu de ménagements, avec tant de de brutalité même, qu'il n'y a plus que les naïfs pour croire au respect de la liberté humaine, individuelle et collective.

Si l'on ne peut penser et agir à l'ONU que sous le joug, ce n'est plus la peine d'induire en erreur les peuples et d'annoncer des temps nouveaux.

Un acte scandaleux a été commis dont le premier effet est de décourager l'honnêteté internationale et la vertu. Toutes les sciences morales et politiques sont mises en échec. Ce n'est pas ainsi qu'on redressera la morale politique défailante.

Quant à la Palestine, elle va au-devant des luttes et des tristesses qui continueront sa destinée tragique et sainte.

La voilà livrée une fois de plus, et avec cynisme, par ceux-là qui devaient être les premiers défenseurs. La voilà sacrifiée à des ambitions purement humaines et qui ne reposent pas sur le droit. La voilà subordonnée à la voix diabolique de l'argent et de l'intérêt, à la force organisée et secrète des propagandes dévastatrices ; comme si ce n'était pas la maison de Dieu ! A quoi sert d'enseigner la justice dans des universités illustres quand on fait cela ?

Mais, si définitive que soit la décision de l'ONU, il n'est pas dit que les intéressés, quels qu'ils soient, ne puissent raisonnablement sous le poids écrasant des réalités, la considérer encore. Ne serait-il pas permis d'envisager in extrémis, par le consentement mutuel, ce qui au bout de longues luttes sanglantes s'imposera plus tard ? Par le consentement mutuel, ne pourrait-on pas aller à un nouvel arbitrage ?

C'est, à nos yeux, un devoir humain, d'écrire encore cela.

« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre... »